





## **FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de menuiserie dans un immeuble d'habitation..

## **CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

## **RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.**

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

## **PROGRAMME DES COURS**

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

### **4.1. Technologie de la pose de la menuiserie (40 périodes)**

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés et des matériaux à travailler;
- participer à la prise de mesures d'un bloc-porte ou d'un châssis préfabriqués sous la direction du professeur;
- participer à la prise de mesures d'un porte ou d'un châssis non-standardisés quel que soit le type de matériaux constituant la baie;
- participer à la prise de mesures d'un petit vitrage simple à remplacer;
- utiliser les moyens de contrôle d'une pièce courante (équerrage, planéité) et décrire les rectifications éventuelles à apporter;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en menuiserie.

### **4.2. Travaux pratiques de la pose de la menuiserie et méthodes (160 périodes)**

Au départ de consignes précises de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- poser les lambris pour fermer une cloison sèche;
- placer un bloc-porte préfabriqué, intérieur ou extérieur;
- placer un châssis préfabriqué;
- utiliser les moyens de contrôle et vérifier le placement correct des matériaux (fil à plomb, niveau), effectuer les corrections nécessaires;
- isoler et calfeutrer une menuiserie existante;
- poser des plinthes en bois;
- déposer et reposer après réparation un bloc-porte existant avec, selon le cas, inversion du sens d'ouverture;
- remettre en état la serrurerie et la quincaillerie existantes sur portes et châssis;
- participer au relevé des mètres d'un bloc-porte, une porte, un châssis standardisés ou non sous la direction d'une personne responsable;
- relever les mesures, couper et poser un petit vitrage simple;

- traiter le bois en fonction de son utilisation (produit d'imprégnation, insecticides, hydrofuges, peintures, vernis...);
- respecter les règles de sécurité et d'hygiène et appliquer les consignes de manutention (ergonomie);

Le professeur insistera auprès des étudiant, tout au long de cette formation, sur les critères de qualités suivants :

- le respect des règles de sécurité et d'hygiène;
- l'application des consignes de manutention (ergonomie);
- le respect des consignes et du tracé d'implantation réalisé par le professeur;
- l'état de propreté du chantier;
- la finition générale des ouvrages (niveau, planéité, précision...);
- le temps consacré à chaque réalisation.